



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial**
Bureau de la coordination

Le Préfet

Quimper, le **07 FEV. 2024**

Affaire suivie par : M. Romain GOURLAOUEN
Tél : 02.90.77.21.83

[Mél : romain.gourlaouen@finistere.gouv.fr](mailto:romain.gourlaouen@finistere.gouv.fr)

LE PREFET

à

M. le Maire de Plogonnec

OBJET : Avis sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plogonnec

REF : Votre courrier de notification en date du 2 janvier 2024

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez notifié par courrier en date du 2 janvier 2024 reçu dans mes services le 5 janvier 2024, votre projet de modification n°3 du PLU.

Ce projet de modification portant sur la délimitation d'un secteur Uhb et élargissement du périmètre de diversité commerciale dans le secteur de l'EHPAD, la création d'une orientation d'aménagement programmée (OAP) pour la ZAE Bouteffelec Nord, la délimitation d'une zone 1AUh et la création d'une OAP, secteur Venelle des Hortensias, la délimitation d'un emplacement réservé pour permettre la création d'un accès à la parcelle AC 0112 a fait l'objet d'une analyse par les services de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et appelle de ma part les observations suivantes :


Les OAP restent très succinctes. Il est dommage que les OAP modifiées se limitent à définir l'aménagement des seules zones à urbaniser au lieu de s'appliquer à l'échelle d'un quartier ou d'un secteur urbain plus vaste.

Les autres points ne soulèvent pas d'observation de ma part.

Mes services se tiennent à votre écoute et pour toute précision complémentaire, je vous invite notamment à prendre contact avec le service aménagement (unité planification urbanisme) de la DDTM.

*Nous restons
à votre écoute.*

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


François DRAPÉ

Copie : DDTM-SA-UPU, PREF-DCL